

## FRANCE

# Le spectre de la sécheresse recule sauf en Provence et Île-de-France

## ENVIRONNEMENT

Contrairement aux années précédentes, les pluies ont été au rendez-vous cet hiver. Mais les déficits des sécheresses précédentes sont difficiles à combler.

Le danger de sécheresse s'éloigne, mais la vigilance reste de mise. Alors que la ministre de l'Écologie, Nelly Olin, réunit aujourd'hui son dernier comité sécheresse avant de passer la main à son successeur, la situation du pays s'est améliorée par rapport à la même époque l'an dernier. Au cours du mois de mars « les pluies ont été excédentaires », relève le dernier bulletin de situation hydrologique publié par le ministère de l'Environnement le 10 avril. En termes de pluies efficaces, c'est-à-dire les précipitations qui ne sont pas perdues par l'évaporation, « la situation s'est améliorée depuis deux mois » estiment les experts du ministère. Dans ces conditions le danger d'une nouvelle sécheresse généralisée comme pendant les quatre années précédentes tend à s'estomper.

Toutefois la situation est contrastée d'une région à l'autre. « Plusieurs départements n'ont pas ou peu bénéficié des précipitations de la fin de l'hiver et du début du printemps », analyse un expert du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Il s'agit du Sud-Est et de la Corse qui accusent un déficit pluviométrique récurrent.



Début de sécheresse pour les agriculteurs de Saint-Jean-sur-Veyle (01), qui attendent la pluie pour semer leurs céréales. THEVENOT LAURENT / MAXPP

Par ailleurs la recrudescence des précipitations n'a pas suffi à combler les manques d'eau dans la région est de la chaîne pyrénéenne, en amont de la Garonne, la vallée du Rhône et le bassin parisien où le déficit pluviométrique « est supérieur à 70 % », indique le ministère.

## CRAINTES DE MESURES RENFORCÉES

Depuis 2000, les déficits d'alimentation des nappes phréatiques de ces régions se sont accumulés année après année et celles-ci se sont fortement appauvries. « Leur recharge prendra sans doute plusieurs an-

nées à condition toutefois que les pluies soient au rendez-vous », estime-t-on au BRGM.

Par ailleurs la douceur des températures du mois d'avril a entraîné une augmentation de la consommation d'eau ainsi que de l'évaporation naturelle, phénomènes qui ont contribué à amplifier les inquiétudes dans les régions les plus appauvries. Du coup les préfets du Var, des Alpes-de-Haute-Provence comme de l'Oise, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne ont déjà pris des mesures de restriction des usages de l'eau. Il est à craindre que, d'ici l'été, ces mesures soient renforcées, estiment les

## LES CULTURES ONT CHAUD

Les fortes chaleurs qui sévissent en France ont bouleversé les cycles dans l'agriculture, entraînant une maturation précoce des cultures. « On a des productions qui arrivent à maturation plus tôt que prévu, par exemple les fraises et les asperges, et sur lesquelles on constate un afflux rapide au niveau des volumes » sur le marché, explique l'interprofession des fruits et légumes. À l'inverse, certains arbres fruitiers, comme les abricotiers, souffrent du manque de froid et pourraient être confrontés à des baisses de rendement. Chez les céréaliers, on est en avance d'une vingtaine de jours en moyenne. « C'est du jamais vu », déclare un spécialiste du blé.

experts. Par ailleurs la douceur printanière s'est traduite par le bouleversement des cycles de végétation dans l'agriculture. « Toutes les floraisons sont avancées de quinze jours à trois semaines », a indiqué Sophie Le Mouél, porte-parole de l'interprofession des fruits et légumes (Interfel). Dans ces conditions les producteurs jugent grand le risque de se trouver avec une offre disproportionnée de certains produits par rapport à la demande, c'est-à-dire au final des difficultés d'écoulement des productions et la perte de certaines d'entre elles.

RÉMY JANIN

## SÉCURITÉ SOCIALE

## La Mutualité sociale agricole répond à la Cour des comptes

Les auteurs d'un rapport sévère de la Cour des comptes consacré à « La protection sociale agricole » (« La Tribune » du 24 avril dernier) ont été auditionnés hier par la Mission d'évaluation des comptes de la Sécurité sociale (MECSS) du Sénat. La gestion de la Mutualité sociale agricole (MSA) a notamment été épinglée.

En réponse à ces critiques, Gérard Pelhate, le président de la MSA, estime que le régime agricole « s'est déjà largement engagé dans la mise en œuvre des recommandations de la Cour pour améliorer l'efficacité de sa gestion ». Quand la Cour des comptes estime que « la réduction de la population agricole aurait dû conduire depuis longtemps à la réduction du nombre de caisses locales » de la MSA, cette dernière réplique que le mouvement de regroupement est en marche. « Le réseau de la MSA, constitué de 66 caisses locales aujourd'hui, n'en comportera plus que 35 à la fin de 2009. C'est un mouvement exemplaire dans le monde de la protection sociale et je ne vois pas pour l'instant l'équivalent d'une telle démarche au régime général », note Gérard Pelhate. La MSA affiche en outre « une réelle divergence sur la mesure des efforts de productivité déjà réalisés ». À l'inverse de la Cour des comptes, la Mutualité agricole estime que sa productivité s'est améliorée « si on prend en compte l'effet 35 heures ».

Par ailleurs, la MSA juge que les pouvoirs publics sont également largement mis en cause, en raison de l'absence de solution pérenne au financement des prestations sociales du régime des exploitants agricoles. Le Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (Ffipsa), structurellement déficitaire, attend d'être renfloué. « Une lettre des ministres de la Santé et de l'Agriculture vient de nous assurer que le Ffipsa était solvable. Mais le courrier n'a pas été signé par Bercy », précise Gérard Pelhate.

VÉRONIQUE CHOCRON

# Le financement de la santé en débat

## SANTÉ

Le député UMP des Deux-Sèvres Dominique Paillé et le député PS de Paris Jean-Marie Le Guen ont débattu hier à Sciences po de l'avenir de notre politique de santé.

La santé a-t-elle été l'oubliée de la campagne présidentielle ? La question a lancé hier le débat à Sciences po opposant les experts des questions de santé de l'UMP, le député des Deux-Sèvres Dominique Paillé, et du PS, le député de Paris Jean-Marie Le Guen. « Les politiques parlent peu de santé car, jusqu'à il y a peu, nous avions un bon système de santé, mais surtout parce que notre système est très compliqué et qu'il est difficile d'aborder ces questions en quelques minutes », a esquissé Didier Tabuteau, an-



ancien directeur de cabinet de Bernard Kouchner, qui participait au débat.

## DIVERGENCES PROFONDES

Les deux candidats à la présidence de la République ont cependant exprimé des divergences profondes au cours de ces dernières semaines, notamment sur le financement de notre système de soins. « Nous proposons la piste de la TVA sociale, sous une approche expérimentale et progres-

sive, car nous voulons toucher à l'architecture du système du financement de l'assurance-maladie », a indiqué Dominique Paillé, qui a également défendu « un système plus juste de participation financière des patients au système de soins » à travers quatre franchises annuelles « de faible montant, de moins de 10 euros, dont seront exonérées les enfants et les bénéficiaires de minima sociaux ». Jean-Marie Le Guen a répliqué que la

« Nous proposons la piste de la TVA sociale, sous une approche expérimentale et progressive », a indiqué Dominique Paillé. Mais pour Jean-Marie Le Guen, celle-ci transférerait « le poids du financement des entreprises aux ménages ».

DR

TVA sociale « n'a pas vocation à porter 1 euro de plus aux régimes sociaux, puisqu'il s'agit de transférer le poids du financement des entreprises aux ménages ». Le député PS de Paris prévoit en cas de victoire de commencer « par purger la situation, en supprimant la Cades [Caisse d'amortissement de la dette sociale], et en transférant la dette sociale à l'État pour remettre les compteurs à zéro. La loi de réforme de l'assurance-maladie de 2004 a en effet permis un véritable hold-up avec le transfert vers la Cades de 55 milliards d'euros de déficits ». Un gouvernement socialiste installerait un système de financement de la Sécu sur une structure pluriannuelle et Ségolène Royal convoquerait des états généraux de la santé pour plancher « sur la définition du panier de soins, sur de nouvelles recettes et pour éviter les gaspillages ». Fustigeant les franchises, le député PS s'est inquiété d'un « niveau de protection sociale attaqué par les deux bouts, par les franchises à la base et par la fin des tarifs opposables au sommet ».

VÉRONIQUE CHOCRON

20 ANS  
france  
info

« LE JOURNAL DE L'ÉCONOMIE »

du lundi au jeudi  
à 18h49, 20h19  
et 23h19

avec

La Tribune